



RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 31 MAI À 18 H, SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET INTITULÉ : « RÈGLEMENT 1700-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN »

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Jean-François Parenteau, Maire de l'arrondissement de Verdun
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, urbanisme
M. Vladimir Ulman, architecte, urbanisme
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h45, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

30 personnes sont présentes.

Monsieur Vladimir Ulman, architecte, à la division de l'Urbanisme passe en revue et explique le projet de règlement.

Règlement 1700-107 modifiant le Règlement de zonage 1700, de façon à :

- Créer une nouvelle zone E02-139 avec l'usage spécifiquement permis de « lieu de culte » pour le lot 1 260 129 (165, rue Galt) et ajuster les normes prescrites pour la nouvelle zone;
- Interdire l'usage camping sur le territoire de l'arrondissement de Verdun »

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

-On demande des précisions quant à l'usage «camping» sur le territoire de Verdun ;

Les représentants du service de l'Urbanisme ont apporté des précisions et répondu aux questions.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h55.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE